

*Direction des affaires économiques
et internationales*

Circulaire n° 2004-46 du 23 juillet 2004 relative à divers indices et index : ingénierie, produits de marquage routier, transport routier, végétaux et graines, bâtiment, travaux public

NOR : *EQUE0410217C*

Le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer à Monsieur le vice-président du conseil général des ponts et chaussées ; Messieurs les coordonnateurs des missions d'inspection générale territoriale ; Monsieur le chef de la mission interministérielle d'inspection du logement social ; Monsieur le coordonnateur de la mission d'inspection spécialisée des ouvrages d'art ; Messieurs les directeurs d'administration centrale ; Monsieur le président de la mission de contrôle des sociétés concessionnaires d'autoroutes ; Monsieur le chef de l'inspection du travail des transports ; Monsieur le haut fonctionnaire de défense ; Madame et Messieurs les préfets de région (directions régionales de l'équipement, délégations régionales du tourisme, centres d'études techniques de l'équipement de Méditerranée, du Sud-Ouest, de Nord-Picardie, de Lyon, de l'Est, de l'Ouest et de Normandie-Centre, centres interrégionaux de formation professionnelle d'Aix-en-Provence, Arras, Clermont-Ferrand, Mâcon, Nancy, Nantes, Paris, Rouen, Toulouse et Tours, laboratoires est et ouest parisiens, services de la navigation du Nord-Est, du Nord - Pas-de-Calais, Rhône-Saône, de la Seine, de Strasbourg et de Toulouse, services maritimes et de navigation de Gironde, du Languedoc-Roussillon et à Nantes, services spéciaux des bases aériennes du Sud-Est, du Sud-Ouest et d'Ile-de-France) ; Mesdames et Messieurs les préfets de départements (directions départementales de l'équipement, directions de l'équipement de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon, direction de l'urbanisme, du logement et de l'équipement, services maritimes du Nord, de la Seine-Maritime, des ports de Boulogne-sur-Mer et de Calais, des Bouches-du-Rhône) ; Madame et Messieurs les directeurs des ports autonomes de Dunkerque, du Havre et du Havre-Antifer, de Marseille, de Rouen, de Nantes-Saint-Nazaire, de Bordeaux, de Strasbourg, de Paris et de la Guadeloupe ; Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des ponts et chaussées ; Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat ; Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement et Messieurs les directeurs des établissements d'Aix-en-Provence et de Valenciennes de l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement ; Monsieur le président du conseil national des transports ; Monsieur le directeur du centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques ; Monsieur le directeur du service d'études et d'aménagement touristique de la montagne ; Monsieur le directeur du centre d'études des tunnels ; Monsieur le directeur du Centre national des ponts de secours ; Monsieur le directeur du service d'études techniques des routes et autoroutes ; Monsieur le directeur du service technique des remontées mécaniques et des transports guidés ; Monsieur le directeur du centre d'études techniques maritimes et fluviales ; Monsieur le directeur du laboratoire central des ponts et chaussées ; Monsieur le directeur du service technique des bases aériennes ; Monsieur le secrétaire général du secrétariat général au tunnel sous la Manche.

Je vous notifie ci-joint les valeurs :

- de l'index Ingénierie créé par le communiqué publié au *Journal officiel* du 1^{er} mars 1974 ;
- de l'index PMR (Produits de Marquage Routier) ;
- de l'indice Transport Routier (TR) ;
- des indices FP (fournitures de végétaux) et FG (fournitures de graines) ;
- des index bâtiment nationaux BT et des index travaux publics nationaux TP du mois d'avril 2004.

Vous trouverez, pour information, la nouvelle ventilation des postes « matériaux et énergie » pour les index TP.

Pour le ministre et par
délégation :
La directrice adjointe,
M.-D. De Veyrinas

INDEX BÂTIMENT (1)

Valeur des index Bâtiments nationaux
pour le mois d'avril 2004
(Base 100 : janvier 1974)

DÉFINITION	CODE	VALEUR
Tous corps d'état	BT 01	671,2
Terrassements	BT 02	661,0
Maçonnerie et canalisations, à l'exception de : ossature, béton armé, carrelage, revêtements et plâtrerie :		
Blocs et briques (6)	BT 03	680,8
Ossature, ouvrages en béton armé	BT 06	642,0
Ossature et charpentes métalliques	BT 07	512,2
Plâtrerie (cloisons et enduits)	BT 08	647,7
Carrelage et revêtement céramique	BT 09	606,0
Revêtements en :		
plastique	BT 10	828,3
textiles (fibres artificielles ou synthétiques) (2)	BT 11	720,9
moquette (fibres naturelles) (2)	BT 12	615,2
mosaïque en bois collé	BT 13	589,9
plaque de pierre naturelle sciée et produits assimilés	BT 14	640,7
Charpente bois en :		
résineux de pays	BT 15	447,3
résineux d'importation	BT 16	505,1
chêne	BT 17	483,1
Menuiserie bois et sa quincaillerie :		
intérieure (bois résineux, y compris cloisons)	BT 18	622,0
extérieure et escaliers, en :		
bois tropicaux	BT 19	666,3
chêne	BT 20	573,9
résineux d'importation	BT 21	577,1
résineux de pays	BT 22	560,8
Parquets en :		
résineux d'importation	BT 23	382,5
résineux de pays	BT 24	524,4
feuillus	BT 25	548,8
Fermetures de baies en :		
plastique (3)	BT 26	540,1
aluminium	BT 27	543,4
métal ferreux	BT 28	560,7
Couverture et accessoires en :		
ardoises de schiste	BT 30	693,6
tuiles en terre cuite	BT 32	556,1
tuiles en béton	BT 33	622,0
zinc et métal (sauf cuivre) (4)	BT 34	523,7
bardeaux d'asphalte	BT 35	540,0
Plomberie sanitaire (y compris appareils)	BT 38	810,3
Chauffage central (à l'exclusion de chauffage électrique)	BT 40	744,1
Ventilation et conditionnement d'air	BT 41	545,2
Menuiserie en :		
acier et serrurerie	BT 42	534,2
alliage d'aluminium	BT 43	564,7

Vitrierie-miroiterie (5)	BT 45	733,3
Peinture, tenture	BT 46	729,3
Electricité	BT 47	815,7
Ascenseurs	BT 48	699,7
Couverture et bardage en tôles d'acier, revêtement, étanchéité	BT 49	123,9
Rénovation, entretien tous corps d'état	BT 50	142,7
Menuiseries PVC	BT 51	130,5
Imperméabilité de façades	BT 52	120,2
Etanchéité asphalte multicouche	BT 53	117,8

Valeur de l'indice salaire national (base 100 : octobre 1979) du mois de janvier 2004 (379,5), utilisée pour le calcul des index BT du mois de mars 2004.

(1) Utilisation des index bâtiment (voir circulaire n° 78-118 du 5 septembre 1978).

(2) Note concernant les index BT 11 et BT 12 (voir circulaire n° 77-161 du 14 novembre 1977).

(3) L'index BT 26 est également applicable aux fenêtres en plastique.

(4) Compte tenu de sa structure, l'index BT 34 doit être utilisé exclusivement pour les révisions de travaux de couverture en zinc.

L'index BT 52 sera utilisé pour la révision des marchés relatifs à l'imperméabilité de façades.

L'index BT 53 résulte de la fusion des index BT 36 et BT 37 (cf. circulaire n° 98-54 du 20 mai 1998).

(5) L'index BT 44 (vitrierie) est fusionné avec l'index BT 45 (miroiterie) ; il en résulte un index unique appelé BT 45 vitrierie-miroiterie publié à partir des index BT de février 2003 (cf. circulaire n° 2003-37 du 27 mai 2003).

(6) L'index BT 03 (maçonnerie et canalisation en béton) est fusionné avec l'index BT 04 (maçonnerie et canalisation en briques), il en résulte un index unique appelé « BT 03 maçonnerie-blocs et briques » publié à partir des index BT de juillet 2003 (cf. circulaire n° 2003-67 du 27 octobre 2003). L'index BT 04 est supprimé.

LES INDEX DU BÂTIMENT

ÉVOLUTION DE L'INDEX BT 01

Évolution mensuelle :		Évolution annuelle :	
Avril 2004	671,2	Avril 2004	671,2
Mars 2004	664,8	Avril 2003	634,0
Variation	+ 0,96 %	Variation	+ 5,87 %

ÉVOLUTION DE L'INDICE SALAIRE UTILISÉ

Évolution mensuelle :		Évolution annuelle :	
Avril 2004 380,9	(valeur mars 2004)	Avril 2004 380,9	(valeur mars 2004)
Mars 2004 379,5	(valeur février 2004)	Avril 2003 365,3	(valeur mars 2003)
Variation	+ 0,37 %	Variation	+ 4,27 %

INDEX TRAVAUX PUBLICS

Valeur des index travaux publics
pour le mois d'avril 2004
(Base 100 : janvier 1974)

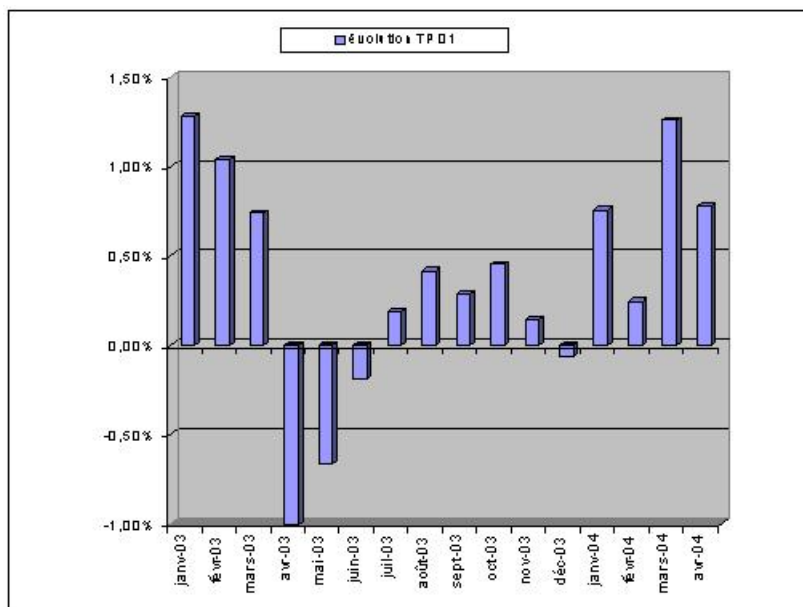
DÉFINITION	CODE	VALEUR
Index général tous travaux	TP 01	503,5
Ouvrages d'art en site terrestre, fluvial ou maritime et fondations spéciales	TP 02	516,1
Terrassements généraux	TP 03	522,2

Sondages et forages	TP 04	477,2
Travaux en souterrains (1) (4)	TP 05	485,7
Travaux en souterrains traditionnels (1)	TP 05 a	102,6
Travaux en souterrains en tunnelier (1)	TP 05 b	102,2
Dragages fluviaux	TP 06	455,9
Fourniture et battage de palplanches définitivement incorporées aux ouvrages	TP 07	351,4
Routes et aérodromes avec fournitures	TP 08	524,6
Routes et aérodromes sans fournitures	TP 08 bis	528,4
Travaux d'enrobés	TP 09	545,4
Travaux d'enrobés (fabrication et mise en œuvre sans fournitures)	TP 09 bis	504,4
Travaux d'entretien des voiries et aérodrome	TP 09 ter	140,0
Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fournitures tuyaux	TP 10 a	101,0
Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fournitures de tuyaux en béton (2)	TP 10-1	470,0
Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fournitures de tuyaux en PVC rigide (2)	TP 10-3	574,0
Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fournitures de tuyaux en fonte (2)	TP 10-4	525,4
Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fournitures de tuyaux en acier (2)	TP 10-5	367,5
Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau sans fournitures de tuyaux	TP 10 bis	547,5
Canalisations grande distance et irrigation avec fourniture de tuyaux	TP 11	102,2
Canalisations, grande distance et irrigation avec fourniture de tuyaux en fonte (3)	TP 11-1	511,4
Canalisations, grande distance et irrigation avec fourniture de tuyaux en acier (3)	TP 11-2	318,8
Canalisations, grande distance et irrigation avec fourniture de tuyaux en béton (3) (4)	TP 11-4	429,0
Canalisations, grande distance et irrigation avec fourniture de tuyaux en PVC (3) (4)	TP 11-5	122,7
Réseaux d'électrification	TP 12	448,0
Charpentes et ouvrages d'art métalliques	TP 13	395,1
Travaux immergés par scaphandriers	TP 14	103,3
<p>(1) L'index TP 05 a été décomposé en deux index (TP 05 a : les travaux traditionnels - TP 05 b : les travaux au tunnelier).</p> <p>(2) L'index TP 10 a remplace les index TP 10-1, TP 10-3, TP 10-4, TP 10-5.</p> <p>(3) L'index TP 11 remplace les index TP 11-1, TP 11-2, TP 11-4 et TP 11-5.</p>		

INDEX TRAVAUX PUBLICS

ÉVOLUTION DE L'INDEX TP 01

Évolution mensuelle :		Évolution annuelle :	
Avril 2004	503,5	Avril 2004	503,5
Mars 2004	499,6	Avril 2003	485,7
Variation	+ 0,78 %	Variation	+ 3,66 %



INDICE TRANSPORTS ROUTIERS « TR »

(Base 100 : janvier 1988)

(Cf. circulaire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie du 5 octobre 1987, JO du 24 octobre 1987 et décret n° 88-638 du 6 mai 1988 abrogeant la tarification routière obligatoire [TRO], à compter du 1^{er} janvier 1988)

Janvier 2003	146,2
Février 2003	146,9
Mars 2003	148,7
Avril 2003	147,2
Mai 2003	145,1
Juin 2003	145,0
Juillet 2003	145,6
Août 2003	145,7
Septembre 2003	145,9
Octobre 2003	146,6
Novembre 2003	147,0
Décembre 2003	147,0
Janvier 2004	148,1
Février 2004	148,1
Mars 2004	149,1
Avril 2004	150,1

FRAIS DIVERS

Janvier 2003	101,6
Février 2003	101,5
Mars 2003	101,3
Avril 2003	101,3
Mai 2003	101,4
Juin 2003	101,6
Juillet 2003	102,6
Août 2003	102,7

Septembre 2003	102,0
Octobre 2003	102,3
Novembre 2003	102,4
Décembre 2003	102,5
Janvier 2004	102,1
Février 2004	102,2
Mars 2004	102,1
Avril 2004	102,5

**TRAVAUX D'ESPACES VERTS,
D'AIRES DE SPORTS ET DE LOISIRS**

(Cf. circulaire n° 81-46 du 11 mai 1981)

FG (fournitures de graines)

Janvier 2003	105,4
Février 2003	105,4
Mars 2003	105,4
Avril 2003	109,1
Mai 2003	109,1
Juin 2003	109,1
Juillet 2003	115,2
Août 2003	115,2
Septembre 2003	115,2
Octobre 2003	107,8
Novembre 2003	107,8
Décembre 2003	107,8
Janvier 2004	107,5
Février 2004	107,5
Mars 2004	107,5
Avril 2004	108,7

**TRAVAUX D'ESPACES VERTS,
D'AIRES DE SPORTS ET DE LOISIRS**

(Cf. circulaire n° 81-46 du 11 mai 1981)

FP (fourniture de plantes)

De septembre 1989 à août 1990	184,2
De septembre 1990 à août 1991	197,0
De septembre 1991 à août 1992	202,9
De septembre 1992 à août 1993	212,6
De septembre 1993 à août 1994	217,0
De septembre 1994 à août 1995	214,5

De septembre 1995 à août 1996	213,6
De septembre 1996 à août 1997	215,0
De septembre 1997 à août 1998	220,3
De septembre 1998 à août 1999	245,1
De septembre 1999 à août 2000	266,0
De septembre 2000 à août 2001	275,1
De septembre 2001 à août 2002	291,3
De septembre 2002 à août 2003	304,9
De septembre 2003 à août 2004	328,6

INDEX INGÉNIERIE

Janvier 2002	673,9
Février 2002	674,9
Mars 2002	675,7
Avril 2002	678,3
Mai 2002	679,6
Juin 2002	679,1
Juillet 2002	679,1
Août 2002	680,7
Septembre 2002	681,8
Octobre 2002	681,4
Novembre 2002	681,3
Décembre 2002	683,1
Janvier 2003	685,0
Février 2003	685,4
Mars 2003	686,3
Avril 2003	690,6
Mai 2003	691,2
Juin 2003	689,6
Juillet 2003	688,4
Août 2003	691,1
Septembre 2003	692,7
Octobre 2003	693,1
Novembre 2003	693,8
Décembre 2003	693,7
Janvier 2004	694,2
Février 2004	694,2
Mars 2004	696,5

INDEX PRODUITS DE MARQUAGE ROUTIER

Application de la circulaire n° 99-09 du 4 février 1999 relative au remplacement de l'indice PM (produits de marquage) par l'index PMR (produits de marquage routier).

(Base 100 en novembre 1988)
PMR (produits de marquage routier)

Janvier 2003	128,1
Février 2003	129,0
Mars 2003	129,0
Avril 2003	129,0
Mai 2003	126,4
Juin 2003	126,4
Juillet 2003	126,4
Août 2003	126,6
Septembre 2003	126,6
Octobre 2003	126,6
Novembre 2003	126,2
Décembre 2003	126,2
Janvier 2004	126,2
Février 2004	127,7
Mars 2004	127,7
Avril 2004	127,7

INDEX TRAVAUX PUBLICS VENTILATION « MATÉRIAUX ET ÉNERGIE » **TP 01 - Index général tous travaux**

Sables et graviers d'alluvion	14 21 04	AG	9 %
Barres crénelées ou nervurées pour béton armé	27 10 33	BCN	3 %
Bitume et braies	23 20 18	BI	2 %
Ciments	26 51 10/26 21 20	CM	6 %
Pièces de fonderie en fonte	27 51 00	PFF	2 %
Fioul domestique	18 67 T	FOD	4 %
Gazole	18 70 T	GO	2 %

TP 02 - Ouvrages d'art en site terrestre, fluviale ou maritime et fondations spéciales

Sables et graviers d'alluvion	14 21 04	AG	5 %
Barres crénelées ou nervurées pour béton armé	27 10 33	BCN	5 %
Ciments	26 51 10/26 51 20	CM	7 %
			3

Profilés en aciers non alliés	27 10 32	PRA	%
Electricité basse tension	40 10 02	EL	1 %
Gazole	18 70 T	GO	2 %

TP 03 - Terrassements généraux

Sables et graviers d'alluvion	14 21 04	AG	11 %
Ciments	26 51 10/26 51 20	CM	6 %
Explosifs	24 61 00	EX	3 %
Fioul domestique	18 67 T	FOD	5 %
Gazole	18 70 T	GO	2 %

TP 04 - Sondages et forages

Sables et graviers d'alluvion	14 21 04	AG	4 %
Barres crénelées ou nervurées pour béton armé	27 10 33	BCN	3 %
Ciments	26 51 10/26 51 20	CM	7 %
Larges bandes laminées à chaud (épaisseur 3 millimètres)	27 10 36	LBL	2 %
Profilés en aciers non alliés	27 10 32	PRA	4 %
Electricité basse tension	10 10 02	EL	2 %
Fioul domestique	18 67 T	FOD	3 %

TP 05 a - Travaux en souterrains traditionnels

Sables et graviers d'alluvion	14 21 04	AG	4 %
Barres crénelées ou nervurées pour béton armé	27 10 33	BCN	2 %
Ciments	26 51 10/26 51 20	CM	5 %
Profilés en aciers non alliés	27 10 32	PRA	2 %
Gazole	18 70 T	GO	2 %

TP 05 b - Travaux en souterrains en tunnelier

Sables et gravier d'alluvion	14 21 04	AG	10 %
Barres crénelées ou nervurées pour béton armé	27 10 33	BCN	3 %
Ciments	26 51 10/26 51 20	CM	13 %
Electricité basse tension	40 10 02	EL	2 %
Gazole	18 70 T	GO	4 %

TP 06 - Dragages fluviaux

Fioul domestique	18 67 T	FOD	20 %
------------------	---------	-----	------

TP 08 - Routes et aérodromes avec fournitures

Sables et graviers d'alluvion	14 21 04	AG	11 %
Bitume et braies	23 20 18	BI	6 %
Ciments	26 51 10/26 51 20	CM	5 %
Profilés en aciers non alliés	27 10 32	PRA	3 %
Electricité basse tension	40 10 02	EL	1 %
Fioul domestique	18 67 T	FOD	3 %
Fiouls lourds	23 20 02	FL	1 %
Gazole	18 70 T	GO	3 %

TP 08 bis - Routes et aérodromes sans fournitures

Electricité basse tension	40 10 02	EL	1 %
Fioul domestique	18 67 T	FOD	4 %
Fiouls lourds	23 20 02	FL	3 %
Gazole	18 70 T	GO	4 %

TP 09 - Travaux d'enrobés

Sables et graviers d'alluvion	14 21 04	AG	13 %
Bitume et braies	23 20 18	BI	26 %
Electricité basse tension	40 10 02	EL	1 %
Fioul domestique	18 67 T	FOD	2 %
Fiouls lourds	23 20 02	FL	3 %
Gazole	18 70 T	GO	3 %

TP 09 bis - Travaux d'enrobés (fabrication et mise en œuvre sans fournitures)

Electricité basse tension	40 10 02	EL	2 %
Fioul domestique	18 67 T	FOD	3 %
Fiouls lourds	23 20 02	FL	9 %
Gazole	18 70 T	GO	3 %

TP 09 ter - Travaux d'entretien des voiries et aérodrome

Gazole	18 70 T	GO	5 %
--------	---------	----	-----

TP 10 a - Canalisations, égouts, assainissement

et adduction d'eau avec fournitures tuyaux

Sables et graviers d'alluvion	14 21 04	AG	15 %
Pièces de fonderie en fonte	27 51 00	PFF	9 %
Tuyaux d'assainissement en béton	26 61 04	TA	7 %
Tuyaux PVC rigides	25 21 11	TPVC	3 %
Fioul domestique	18 67 T	FOD	1 %
Gazole	18 70 T	GO	2 %

TP 10 bis - Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau sans fournitures tuyaux

Sables et graviers d'alluvion	14 21 04	AG	18 %
Fioul domestique	18 67 T	FOD	2 %
Gazole	18 70 T	GO	2 %

TP 11 - Canalisations grande distance et irrigation avec fourniture de tuyaux

Sables et graviers d'alluvion	14 21 04	AG	5 %
Larges bandes laminées à chaud (épaisseur > 3 millimètres)	27 10 36	LBL	21 %
Pièces de fonderie en fonte	27 51 00	PFF	32 %
Tuyaux PVC rigides	25 21 11	TPVC	3 %
Fioul domestique	18 67 T	FOD	1 %
Gazole	18 70 T	GO	1 %

TP 12 - Réseaux d'électrification

Aluminium brut	27 42 10	ALU	10 %
Barres crénelées ou nervurées pour béton armé	27 10 33	BCN	1 %
Ciments	26 51 10/26 51 20	CM	6 %
Poutrelle en acier non allié de qualité	27 10 34	POA	1 %
Electricité basse tension	40 10 02	EL	1 %
Gazole	18 70 T	GO	2 %

TP 13 - Charpentes et ouvrages d'art métalliques

Poutrelle en acier non allié de qualité	27 10 34	POA	18 %
Tôles quarto en aciers non alliés de qualité	27 10 35	TQ	16 %
Gazole	18 70 T	GO	3 %

TP 14 - Travaux immergés par scaphandriers

Barres crénelées ou nervurées poru béton armé	27 10 33	BCN	5 %
Ciments	26 51 10/26 51 20	CM	5 %
Fioul domestique	18 67 T	FOD	5 %

